

**DÉCISION DU CONSEIL**  
**du 27 mars 2003**  
**portant nomination d'un membre titulaire du Comité des régions**

(2003/232/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement irlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) la décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions <sup>(1)</sup>,
- (2) un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Mae SEXTON, portée à la connaissance du Conseil en date du 20 décembre 2002,

DÉCIDE:

*Article unique*

M. Declan McDONNELL (membre du Galway City Council) est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M<sup>me</sup> Mae SEXTON pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 27 mars 2003.

*Par le Conseil*

*Le président*

M. STRATAKIS

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.